Informations de base

2000/2573(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les résultats de la session des Nations unies: Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle. 5 au 9 juin 2000 **Subject** 4.10.04 Egalité des genres	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/06/2000	Décision du Parlement	T5-0272/2000	Résumé
15/06/2000	Fin de la procédure au Parlement		
01/03/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2573(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0562/2000	14/06/2000	
Proposition de résolution		B5-0563/2000	14/06/2000	
Proposition de résolution		B5-0564/2000	14/06/2000	
Proposition de résolution		B5-0565/2000	14/06/2000	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0272/2000 JO C 067 01.03.2001, p. 0177-0289	15/06/2000	Résumé

Résolution sur les résultats de la session des Nations unies: Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle. 5 au 9 juin 2000

2000/2573(RSP) - 15/06/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a adopté sans amendement une résolution qui souligne l'importance de la session spéciale de l'assemblée générale des Nations Unies afin d'assurer et de garantir l'égalité des sexes, le développement et la paix qui représentent un important pas en avant pour l'ensemble des femmes dans le monde. Le Parlement européen se félicite des contributions de l'ensemble des États membres et en particulier du rôle joué par le Gouvernement portugais au cours de sa Présidence. Le Parlement européen insiste sur l'importance du suivi de l'application de la plate-forme de Pékin pour les actions à venir. Il accueille favorablement l'adoption par la Commission de la proposition d'un cinquième programme d'actions concernant l'égalité des sexes. Il attire l'attention du Conseil, des États membres et de la Commission sur les résultats de la Session spéciale des Nations Unies en ce qui concerne les aspects pratiques de l'égalité des sexes et toute une série de politiques de développement notamment en Asie et en Afrique (en particulier en ce qui concerne les conséquences du développement néfaste du SIDA dans ces pays). En conséquence, il invite les pays candidats à renforcer leur coopération avec la Commission et réitère sa demande d'organiser une cinquième conférence mondiale des Nations Unies sur les droits des femmes. Il demande aux différents organes compétents et en particulier à la commission sur les droits des femmes du Parlement européen de s'associer aussi étroitement que possible à la préparation de cette nouvelle évetuelle conférence. Il remarque que l'Union européenne joue un rôle moteur dans le cadre des conférences sur les droits de la femme et s'en félicite tout en déplorant que des progrès importants restent à faire en matière d'éducation des femmes et de formation professionnelle des femmes en particulier aux nouvelles technologies. Il invite enfin la Commission à lui présenter dans deux ans et demi un nouveau rapport sur les progrès réalisés dans le suivi de la session extraordinaire en matière d'égalité hommes-femmes au sein de l'Union, fondé sur les rapports des États membres.